



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES FORETS

N° 000714 /MEFMEPCODDPAT/SG/DGF

NOTE A L'ATTENTION DES DP, CC ET CB

Recherche, identification et inventaire des bois abandonnés

Par note circulaire n°0835/MEFMEPCPAT, une opération de valorisation des bois abandonnés sur l'ensemble du territoire a été lancée par Monsieur le Ministre.

Pour plus d'efficacité et de célérité, les DP, CC et CB sont invités à organiser des actions de recherche, identification et inventaire des bois abandonnés dans leur juridiction territoriale.

Ces actions se feront partout, aussi bien en dehors qu'au sein des concessions forestières, des forêts communautaires, des unités de transformation du bois et tout autre site de forêt placé sous l'autorité des CB, CC et DP conformément à la réglementation.

En cas de besoin, se rapprocher de la Direction Générale des Forêts pour plus d'information où orientation sur la conduite à tenir.

Il est rappelé que tout bois abandonné ou coupé illégalement est la propriété de l'État quelle que soit sa localisation.

Fait à Libreville, le 06 AOUT 2020

Le Directeur Général des Forêts

Dr. Ghislain MOUSSAYOU

